

sonnables de cette vérité, il est nécessaire d'observer ici; que lors que le Royaume d'Arragon & la Catalogne s'affranchirent de la Domination des Maures, trouvant la race de leurs anciens Rois éteinte, ils se choisirent un Chef par élection; les suffrages tombèrent sur Garcia Ximenes: on dressa des Loix & Statuts qu'on fit signer à ce Chef, auquel on donna le titre de Roi, qui jura l'observation pour lui & les Successeurs, sous la clause, *que venant à y manquer, les peuples seroient dispensés de lui obéir, & pourroient se choisir un autre Chef ou Roi, même parmi les Payens & les Infidèles.* Pour donner une idée de la bizarrerie de ces Statuts, il ne faut que lire le serment que ces peuples grossiers, (peu instruits du devoir de Sujets,) prêtoient alors à ses Princes; le voici.

*Privileges bizarres & chimériques qui servent de prétexte à la revolte des Catalans.*

*Nos que valemus tanto em-vos, os haze-mos nuestro Rei, y Señore, contal que guar-deis nuestros fueros y libertades, sino, no.*

C'est-à-dire; Nous qui valons autant que vous, vous faisons nôtre Roi & Seigneur, à condition que vous garderez nos privileges & franchises, & non autrement. Sous le Regne du Roi Don Pedro, surnommé *el Punnal*, le Christianisme, ayant déjà civilisé & policé ces Chrétiens de nom, plutôt que de pratique, assembla les Etats Généraux du País, leur fit comprendre que ce n'étoit ni des intérêts des Sujets, ni de la gloire du Prince, de laisser subsister des Loix si opposées à la Religion & à la droite Raïson; par avis des Etats elles furent supprimées. Ce sont cependant ces bizarres & anciens privileges,